

Département des
Pyrénées Orientales

COMMUNE DE BOMPAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et le 10 Décembre

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence AUSINA, Maire

Date de la convocation : le 2 Décembre 2020

Etaient présents : Mesdames et Messieurs MALE Didier, ARANEGA Carmen, RUMEAU Jérôme, VIEGAS Marie-Josée, GUILLAUME Gilles, PICORNELL Marina, FRANCHET Jean-François, TROTIN Sylvie, GUY Fernand, SERRIE Jean-Pierre, LAFRANCAISE Yolande, GONZALVEZ Colette, TEXTORIS Dominique, MARY Bernard, DARNER Marie, CAMPS Claude, COLMENERO Carole, CATHALA Jérôme, TREMOUILLE Arnaud, BEZAULT Alexandre, FERRER Lucy, TILLOIS Pierre, Monique MORELL, GRIEU Alain, LESIEUR Brigitte, CUGULLERE Michel, DE VOLONTAT Philippe, Caroline LANGLAIS

Absents excusés :

Secrétaire de Séance : Pierre TILLOIS

Objet : 2020/08/11: Versement d'une participation financière à l'OPH Perpignan Méditerranée dans le cadre d'une subvention d'investissement pour l'opération de construction de logements sociaux 'jardin de la palmeraie'

Matière : **Finances**

Rapporteur : Madame le Maire

Par courrier en date du 21 septembre dernier, l'OPH Perpignan Méditerranée a sollicité une participation financière dans le cadre d'une subvention d'investissement d'un montant de 37 500 € pour la construction de 25 logements sociaux « jardin de la palmeraie » soit 18 logements en loyer PLUS et 7 logements en loyer PLAI.

La participation demandée de 37 500 € correspond à 1500 € par logement.

Compte tenu des difficultés rencontrées dans la délivrance des autorisations d'urbanisme liées au PGRI, les seuls projets actuellement projetés consistent aux 25 logements de l'OPH PM.

Cette subvention d'investissement est déductible de la pénalité de carence que la commune est susceptible de payer en cas de non réalisation de ses objectifs de production pour la période triennale 2020/2022

Au cours de cette période, notre objectif de production est fixé comme suit :

- 141 logements soit 50 % du nombre de logements manquant comptabilisés au 01/01/2019 (soit 282 logements).
- A cet objectif, vient en déduction un surplus de 12 logements de la période précédente.

Après la réalisation des 25 logements, il manquera 104 logements à réaliser avant 2022.

Il est proposé d'autoriser le versement de la subvention financière de 37 500 € pour l'exercice 2021.

Après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le code de la construction et de l'habitation

Considérant que cette subvention d'investissement est déductible de la pénalité de carence dont la commune pourrait être redevable si l'objectif fixé pour la prochaine période triennale n'est pas atteint.

Article 1 : **AUTORISE** le versement d'une subvention de 37 500 € à l'OPH PM pour la construction de 25 logements sociaux « jardin de la palmeraie »

2020/08/11: Versement d'une participation financière à l'OPH Perpignan Méditerranée dans le cadre d'une subvention d'investissement pour l'opération de construction de logements sociaux 'jardin de la palmeraie'

Article 2 : **DIT** que cette subvention sera inscrite au Budget Primitif 2021 compte 204 sections d'investissement

Article 3 : **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout acte utile permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme
Mme le Maire



Laurence AUSINA

Vote

Pour : 27
Contre 2 (M.CUGULLERE, P.DE VOLONTAT)
Abstention :

PUBLIÉ LE..... 11 DEC. 2020